

Profil professionnel Hygiéniste dentaire



1.	Introduction	2
2.	La profession en bref	3
3.	Domaines d'intervention d'un-e hygiéniste dentaire dipl. ES	3
	• Collaboration au sein de l'équipe dentaire	
	• Collaboration inter- et multidisciplinaire	
4.	Cahier des charges et compétences d'un-e hygiéniste dentaire dipl. ES	4
5.	Exigences posées à l'hygiéniste dentaire dipl. ES	4
6.	Formation	5
7.	Formation continue	6
8.	Conditions-cadre légales	6
9.	L'organisation professionnelle Swiss Dental Hygienists	7
10.	Autres informations	7





1. Introduction

La profession d'hygiéniste dentaire évolue dans un contexte dynamique et innovant. Les progrès médicaux enregistrés dans le domaine de la recherche et du développement élargissent, pour un-e hygiéniste dentaire, la complexité de son activité et en augmentent la diversité.

Ce profil professionnel éclaire exhaustivement la profession d'hygiéniste dentaire et donne des informations sur les possibilités de formation, de perfectionnement et de formation continue, sur les conditions-cadre légales et sur l'association professionnelle Swiss Dental Hygienists.

Ce profil professionnel s'adresse aux personnes de la profession, aux instances politiques et aux autorités, aux prestataires de la formation ainsi qu'à d'autres partenaires et personnes intéressées. Il contribue au développement constant de la qualité de la profession et renforce la notoriété de celle-ci.

Swiss Dental Hygienists revoit le profil professionnel à intervalles réguliers et l'adapte aux modifications et besoins des parties prenantes.



2. La profession en bref

3. Domaines d'intervention d'un-e hygiéniste dentaire dipl. ES

Le travail de l'hygiéniste dentaire dipl. ES englobe la prophylaxie des caries et la prophylaxie parodontale, la thérapie non chirurgicale et le maintien parodontal ainsi que la promotion de la santé. L'hygiéniste dentaire encourage les patient-e-s à assumer leur propre responsabilité en leur enseignant des mesures de prévention. Elle/Il se charge par ailleurs d'activités thérapeutiques dans le domaine des lésions de l'émail et des altérations des muqueuses. Il/Elle aide les patient-e-s ainsi que les familles ou les groupes à assumer leurs propres responsabilités en leur enseignant des mesures de prévention. L'hygiéniste dentaire dipl. ES dépiste les modifications pathologiques des gencives, du parodonte, des dents, de la langue et des muqueuses buccales. Il/Elle informe sur les causes, les conséquences et les possibilités thérapeutiques d'une manière adaptée aux destinataires. Pour les examens et les traitements qui ne relèvent pas de son domaine de compétence, elle/il travaille sur une base inter- et multidisciplinaire, faisant appel au/à la dentiste ou à d'autres spécialistes.

L'hygiéniste dentaire dipl. ES s'occupe en toute autonomie de l'organisation, de la planification, du déroulement de la thérapie et du recall. Son traitement d'hygiène dentaire s'inscrit dans le programme global de traitement prévu par la/le médecin-dentiste et tient compte de la situation individuelle des patient-e-s. L'hygiéniste dentaire s'aligne sur des concepts de traitement reconnus qui ont fait l'objet de recherches scientifiques tout en tenant compte des critères économiques et écologiques.

Elle/Il traite des personnes en bonne santé, des patient-e-s nécessitant des soins aigus ou de longue durée ainsi que des personnes ayant des handicaps divers. Tous les groupes d'âge sont concernés et ses patient-e-s proviennent de milieux socioculturels différents. Lorsqu'il s'agit d'un-e patient-e à risques sur le plan médical, l'hygiéniste dentaire dipl. ES s'entretient avec un spécialiste en médecine dentaire ou en médecine avant d'entamer le traitement.

L'hygiéniste dentaire dipl. ES travaille au sein d'une équipe dentaire ou médicale, dans des cabinets dentaires, universités, hôpitaux, homes, dans l'industrie, les services publics, écoles, centres de santé et prestataires de la formation. Elle/Il exerce sa profession à titre soit de salarié-e, soit d'indépendant-e dans le cadre des dispositions légales, dans son propre cabinet, dans un cabinet de groupe ou un cabinet collectif.

Collaboration au sein de l'équipe dentaire

L'hygiéniste dentaire dipl. ES travaille de manière autonome dans son domaine. Au sein d'une équipe dentaire, elle/il endosse une fonction de plaque tournante puisqu'en cas de traitements complexes, il/elle s'adresse au/à la médecin-dentiste ou à d'autres spécialistes et délègue des travaux spécifiques aux assistant-e-s dentaires, resp. aux assistant-e-s en prophylaxie.

Collaboration inter- et multidisciplinaire

L'hygiéniste dentaire dipl. ES travaille sur une base inter et multidisciplinaire avec des dentistes, médecins et autres spécialistes du domaine de la santé. Lorsqu'une équipe multidisciplinaire est en place, p.ex. dans des homes ou hôpitaux, l'hygiéniste dentaire dipl. ES est associé-e à l'équipe en qualité de spécialiste.

4. Cahier des charges et compétences d'un-e hygiéniste dentaire dipl. ES

L'activité de l'hygiéniste dentaire dipl. ES requiert de vastes connaissances dans des disciplines médicales et scientifiques exigeantes. Les conditions préalables sont une très grande adresse manuelle pour ce qui est de l'activité spécifique de motricité fine de même qu'une capacité de concentration, d'excellentes

compétences sociales, notamment l'empathie et de bonnes aptitudes de communication. Les nouveaux résultats obtenus par la recherche et le développement influent constamment sur le travail quotidien. Cela suppose de la part de l'hygiéniste dentaire une démarche globale, interdisciplinaire et multidisciplinaire.



5. Exigences posées à l'hygiéniste dentaire dipl. ES

Les évolutions suivantes notamment auront un effet sur l'avenir professionnel

- Société : Progression du nombre de personnes âgées ayant gardé leurs propres dents, de personnes souffrant de maladies multiples, de personnes présentant des défaillances psychiques et de personnes issues de milieux sociaux et culturels différents.
- Science et technologie : Importance croissante de la recherche et du développement en médecine dentaire, des interactions entre les affections systémiques et les maladies de la cavité buccale ainsi que du développement des moyens numériques et techniques.
- Santé publique : Développement continu de programmes de promotion de la santé ainsi que dépistage précoce des modifications pathologiques de la cavité buccale et importance croissante de la collaboration inter- et multidisciplinaire qui en découle.
- Economicité : Exigences accrues en matière de rentabilité, d'efficacité et de qualité des prestations fournies.

Il en résulte les exigences suivantes :

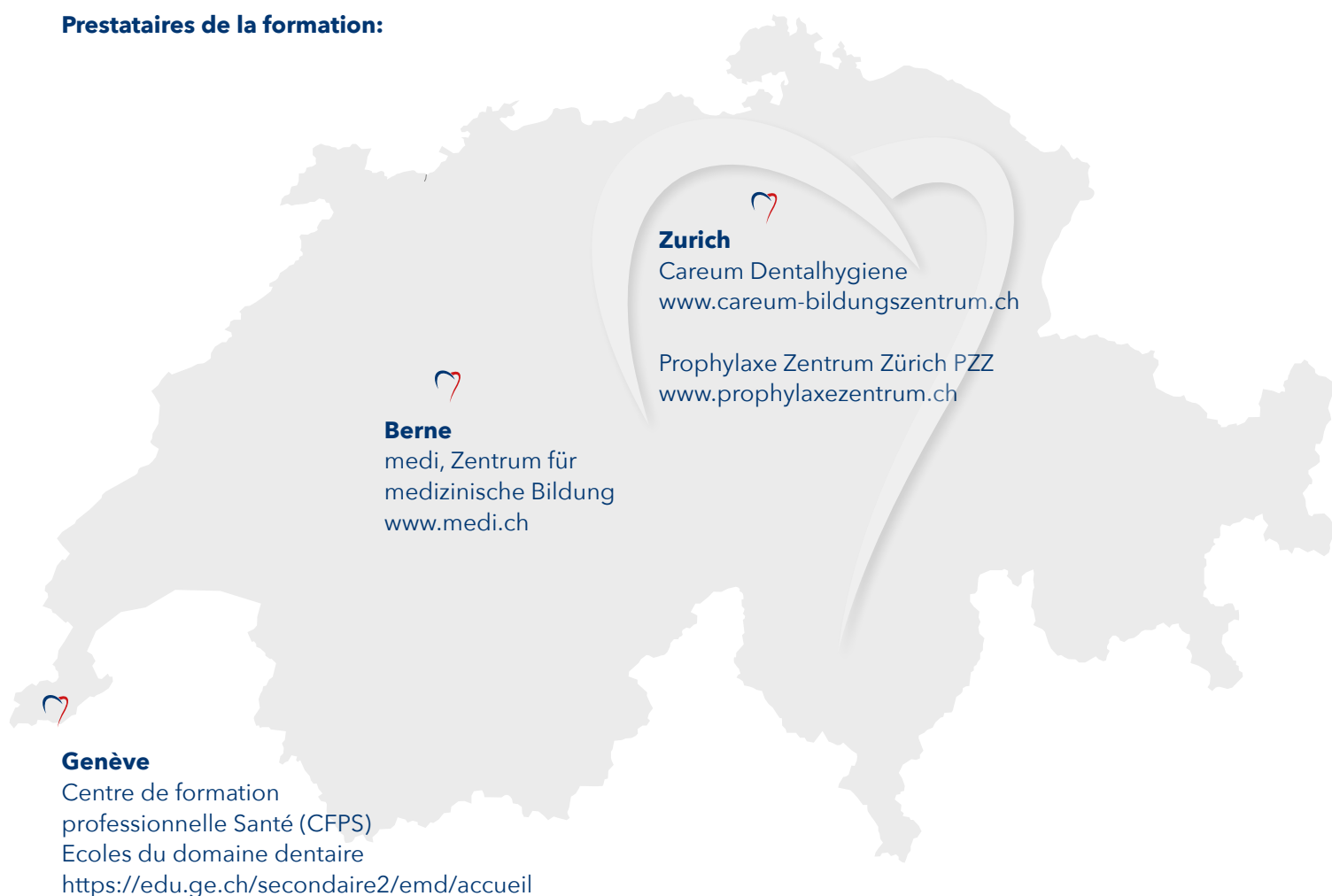
- Intérêt pour les questions de médecine dentaire et pour la promotion de la santé
- Plaisir à être en contact avec des personnes de sexe, d'âge, d'origine etc. différents
- Don d'observation
- Habilité manuelle
- Empathie, connaissance de l'humain et patience
- Capacité de penser de manière systémique
- Capacité d'interagir, de coopérer et de communiquer
- Capacité de résoudre des problèmes
- Autonomie dans l'action professionnelle
- Flexibilité, capacité d'adaptation
- Endurance psychique et physique
- Capacité de gestion et intérêt pour les questions de gestion d'entreprise
- Connaissance de l'anglais
- Disponibilité à apprendre tout au long de la vie

6. Formation

La formation d'hygiéniste dentaire dipl. ES s'acquiert auprès de quatre prestataires de la formation en Suisse. Le cycle de formation dure trois ans (5400 heures de formation) et il se compose à parts égales de cours théoriques et de cours pratiques.

La formation se situe au niveau d'une école supérieure ES (degré tertiaire B). Pour être admis à suivre une formation d'hygiéniste dentaire, il faut avoir obtenu le certificat du degré secondaire II, avoir accompli une formation dans une école de culture générale ou obtenu une maturité gymnasiale, ou pouvoir faire état d'une formation équivalente. Le niveau des qualifications requises correspond au degré de référence 6 du Cadre national et européen de certification.

Prestataires de la formation:





7.

Formation continue

La recherche et la science apportent constamment de nouvelles connaissances à la médecine dentaire; un-e hygiéniste dentaire doit en tenir compte dans son quotidien professionnel. L'hygiéniste dentaire s'engage à respecter les principes régissant l'apprentissage tout au long de la vie et l'assurance de la qualité dans son environnement professionnel.

Swiss Dental Hygienists, les prestataires de la formation, les sociétés spécialisées et les universités ainsi que les institutions privées offrent la possibilité de se perfectionner régulièrement.

Les hygiénistes dentaires choisissent essentiellement les offres de formation continue suivantes:

- Cours traitant de la médecine dentaire et de la médecine
- Cours visant le développement de la personnalité
- Cours sur la médecine complémentaire
- Cours de savoir-faire méthodologique et didactique
- Cours de gestion d'entreprise

Les offres de formation continue sont constamment revues et adaptées à la situation changeante et aux besoins du monde du travail, comme c'est le cas avec les cours d'anesthésie locale par infiltration.

Dans les écoles d'hygiène dentaire, il est possible - à l'issue de formations continues - de travailler comme enseignant-e, directeur ou directrice d'école.

Les hygiénistes dentaires peuvent de plus en plus souvent proposer leurs compétences à l'industrie et il est également possible d'occuper des postes de direction dans le secteur de l'enseignement de la médecine dentaire.

8.

Conditions-cadre légales

Le titre d'«hygiéniste dentaire dipl. ES» est considéré comme un titre fédéral en vertu de l'art. 75 de l'Ordonnance sur la formation professionnelle.

La formation est réglementée par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Les hygiénistes dentaires de l'étranger reçoivent un permis de travail si elles/s'ils peuvent faire état d'une formation équivalente sanctionnée par un diplôme.

La loi fédérale sur la radioprotection et l'ordonnance qui s'y rapporte réglementent la formation et l'application dans le domaine de la radiologie.

La loi sur les produits thérapeutiques et les ordonnances cantonales régissent l'utilisation des médicaments. Les lois et ordonnances cantonales sur la santé publique régissent l'exercice indépendant de la profession.



9. L'organisation professionnelle Swiss Dental Hygienists

L'association suisse des hygiénistes dentaires (ASHD) a été fondée en 1975, deux ans après l'ouverture de la première école d'hygiéniste dentaire à Zurich et se nomme, depuis 2001, Swiss Dental Hygienists.

Swiss Dental Hygienists représente les intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres et s'investit en faveur d'une formation de base et d'une formation continue tournées vers l'avenir. En tant qu'organisation professionnelle, Swiss Dental Hygienists s'emploie à garantir une pratique professionnelle axée sur la qualité.

Swiss Dental Hygienists est gérée, à titre bénévole, à l'échelon national, par un Comité central, et est organisée en sept sections régionales.

Swiss Dental Hygienists est certifiée selon le label NPO délivré par SQS / VMI pour son excellence en management.

10. Autres informations

- **Swiss Dental Hygienists:**
www.dentalhygienists.swiss
- **EDHF, European Dental Hygienists Federation:**
www.edhf.eu
- **IFDH, International Federation of Dental Hygienists:**
www.ifdh.org
- **OdA Santé, Organisation nationale faitière du monde du travail en santé:**
www.odasante.ch

3^{ème} tirage en décembre 2022



Swiss Dental Hygienists
Geschäftsstelle
Bahnhofstrasse 7b
6210 Sursee
Tel. 041 926 07 90
www.dentalhygienists.swiss
info@dentalhygienists.swiss